REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Métropole du Grand Nancy
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	MGN_2025_018_SG
Date de mise en ligne :	Le mercredi 25 juin 2025 à 11:20:01
Date de clôture :	Le lundi 18 août 2025 à 12:00:00
Titre :	Acquisition, livraison, installation et maintenance des systèmes d'impression multifonctions pour les services métropolitains du Grand Nancy
Descriptif :	Les prestations à réaliser sont décrites au CCTP. Le contrat est passé sous la forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel. La durée du contrat est de quatre (4) ans renouvelable tacitement deux (2) fois par période de deux (2) ans. L'exécution du marché nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure à 4 ans. La durée de la maintenance est de 8 ans décomposée en 3 périodes : 4 ans pour la période initiale, puis une période d'une durée de 2 ans et, une dernière période d'une durée de 2 ans, à compter de la date d'installation de chaque matériel. La maintenance concerne uniquement le matériel acquis au cours de la présente consultation. Lieu(x) d'exécution : Territoire de la Métropole du Grand Nancy

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[01/08/2025 à 15:11:03] Bonjour,
Vous indiquez au CCAP, que le prix des matériels achetés est ferme pendant toute la durée du marché, soit 8 ans maximum.
Dans un contexte inflationniste, il nous parait impossible de maintenir des prix fermes sur toute la durée d'un marché à bons de commandes, car en effet les prix des matériels proposés peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse, selon l'évolution des gammes proposées.
C'est la raison pour laquelle la DAJ recommande de prévoir des prix révisables dans les marchés assortis d'une durée d'exécution sur plusieurs années.
À ce titre, acceptez vous que les prix des matériels soient révisables annuellement et pouvez-vous svp modifier votre CCAP dans ce sens ?
Cordialement.

[04/08/2025 14:45:15] Bonjour,
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :
L'article 4.1 du CCAP stipule explicitement que le renouvellement tacite du contrat, à raison de deux périodes de 2 ans, ne concerne que la partie maintenance. La partie acquisition, quant à elle, est limitée à la période initiale du contrat, soit 4 ans. En conséquence, pour l'acquisition des matériels, nous maintenons notre demande de prix fermes et non révisables durant ces 4 années."

Cordialement,
La direction de la commande publique

[31/07/2025 à 14:39:53] Bonjour,
Concernant la solution « Follow Me », nous ne voyons pas de lignes faisant référence à cette dernière dans le BPU.
Est-ce que cela signifie que la solution et les lecteurs de badges sont pris en charge par votre fournisseur actuel (Altis Technologies) ?
En d'autres termes, confirmez vous que les licences et maintenance de la solution ne font pas partie du présent appel d'offre ?
Cordialement

[04/08/2025 13:44:49] Bonjour,
suite aux questions posées par un candidat, ci-après les réponses :
Nous vous confirmons que la solution FollowMe ne fait pas partie de cet appel d'offre.

cordialement,
La Direction de la commande publique -achat

[23/07/2025 à 14:08:35] Le nombre de copieurs est bien précisé page 4 du CCTP et ce même nombre est ventilé par site.
Pouvez-vous proposer une ventilation par modèle et/ou caractéristiques ?

Questions / Réponses

[23/07/2025 15:55:06] bonjour,
suite à al question posée par un candidat, je vous prie de trouver la réponse :
NON .
cordialement,
La direction de la commande publique -achat

[23/07/2025 à 10:02:32] Bonjour,
Pouvez-vous préciser les modèles du parc en place et leur nombre ?
Pouvez-vous également indiquer le contenu des vagues de renouvellement prévues ?
Cordialement,

[23/07/2025 13:57:26] Bonjour,
Suite aux questions posées par un candidat, ci-après les réponses :

Question :
Pouvez-vous préciser les modèles du parc en place et leur nombre ?

Réponse :
Nous vous précisons que ce nouveau marché concerne uniquement les matériels qui seront acquis dans le cadre de ce marché. Par conséquent, il ne porte pas sur les équipements en place à ce jour.
Les caractéristiques des différents modèles demandés sont indiquées pages 7 à 9 du CCTP, le nombre de copieurs actuellement déployés est précisé page 4 du CCTP avec une ventilation détaillée par site métropolitain.

Question :
Pouvez-vous également indiquer le contenu des vagues de renouvellement prévues ?

Réponse :
En ce qui concerne le renouvellement des matériels, un point annuel est effectué et les acquisitions sont réalisées en fonction des critères de renouvellement et des volumes également précisés en page 4 du CCTP.
Il n’est toutefois pas possible de prévoir avec précision ces renouvellements dans la mesure où les critères peuvent varier sensiblement d’une année à l’autre.

Les autres dispositions de la consultation, notamment la date de remise des offres fixée au : LUNDI 18 AOUT 2025 à 12h00 restent inchangées.

Cordialement,
La Direction de la Commande Publique- Achats

[25/06/2025 à 15:19:43] Bonjour,
Quel est votre titulaire actuel et la marque des copieurs en parc ?
Cordialement,

Questions / Réponses

[25/06/2025 16:09:39] Bonjour,
Suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

Question :
Quel est votre titulaire actuel et la marque des copieurs en parc ?

Réponse :
Nom du titulaire et marque des copieurs : Ricoh

Il est rappelé que la maintenance ne concerna que les copieurs acquis au cours du futur marché.

Les autres dispositions de la consultation, notamment la date de remise des offres fixée au : LUNDI 18 AOUT 2025 à 12h00 restent inchangées.

Cordialement,
La Direction de la Commande Publique- Achat